



CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAR

Déclarations de données d'activité et financières
Prévisionnel actualisé juin 2026

Vendredi 26 juin 2026



Bienvenue au webinaire



Ce webinaire est enregistré

**Il sera mis à disposition
de l'ensemble des partenaires
avec le diaporama
qui va vous être présenté
sur les pages locales du
Caf83-partenaires.fr :**

Bienvenue au webinar



*Ce webinar
vous est présenté par :*

Le service Gestion des Aides aux Partenaires

Maggy Aicard

Manager Gestion des Droits et Aides aux Partenaires

Elodie Wendling

Coordinatrice fonctionnelle Appui Métier



Pendant le webinaire

Nous vous conseillons de :



Couper les micros



Eteindre vos caméras

**Le support sera diffusé sur le
[caf83-partenaires.fr](https://www.caf83-partenaires.fr) – droit
d'image limité**



**Fermer toutes vos
autres applications**



**Poser vos questions par Tchat nous répondrons en fin
de webinaire**



[caf83-partenaires.fr](https://www.caf83-partenaires.fr)
<https://www.caf83-partenaires.fr>



SOMMAIRE DU WEBINAIRE



- 1 – Les équipements **concernés** par une déclaration actualisée
- 2 – Les **attendus** lors de la déclaration actualisée
- 3 - Barèmes **2026**
- 4 _ Présentation des **contrôles de cohérence**
- 5 – Focus sur **la réglementation Action Sociale**
- 6 – Focus **Mon Compte Partenaire** et suivi des paiements
- 7- Nouveau parcours **Subvention de fonctionnement**
- 8 _ Le **calendrier 2026** des relations avec la Caf & les **engagements réciproques** autour de la gestion de vos droits
- 9 – Les interlocuteurs Caf / **Offre de RDV des Droits Partenaires**

SOMMAIRE DU WEBINAIRE



- 1 – Les équipements **concernés** par une déclaration actualisée
- 2 – Les **attendus** lors de la déclaration actualisée
- 3 - Barèmes **2026**
- 4 _ Présentation des **contrôles de cohérence**
- 5 – Focus sur la **réglementation Action Sociale**
- 6 – Focus **Mon Compte Partenaire** et suivi des paiements
- 7- Nouveau parcours **Subvention de fonctionnement**
- 8 _ Le **calendrier 2026** des relations avec la Caf & les **engagements réciproques** autour de la gestion de vos droits
- 9 – Les interlocuteurs Caf / **Offre de RDV des Droits Partenaires**

Equipements concernés par l'actualisation

Au 30 juin	Au 30 septembre *
Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants Accueil de Loisirs Sans Hébergement Aide A Domicile Chargés de Coopération	Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants Accueil de Loisirs Sans Hébergement Aide A Domicile Chargés de Coopération Relais Petite Enfance

Les appels de déclaration actualisée de juin seront lancés le **30-06-2026**

Rappel des enjeux de la campagne l'actualisation de juin :

- **Permettre le versement du 2^{ème} acompte** à la hauteur du droit prévisionnel actualisé et **réévalué** en fonction de votre dernière déclaration
- **Réserver les fonds** auprès de la Cnaf pour disposer des fonds nécessaires pour verser le droit réel en N+1

* Sous réserve d'évolution des consignes transmises par la CNAF

SOMMAIRE DU WEBINAIRE



1 – Les équipements **concernés** par une déclaration actualisée

2 – Les **attendus** lors de la déclaration actualisée

3 - Barèmes **2026**

4 _ Présentation des **contrôles de cohérence**

5 – Focus sur la **réglementation Action Sociale**

6 – Focus **Mon Compte Partenaire** et suivi des paiements

7- Nouveau parcours **Subvention de fonctionnement**

8 _ Le **calendrier 2026** des relations avec la Caf & les **engagements réciproques** autour de la gestion de vos droits

9 – Les interlocuteurs Caf / **Offre de RDV des Droits Partenaires**

Les attendus

La déclaration actualisée de juin doit contenir :

- les **données d'activité réelles du 01/01 au 30/06** issues des logiciels de gestion des présences et une estimation des **déclarations prévisionnelles du 01/07 au 31/12** en fonction des nouveaux contrats.
- le budget actualisé en fonction des dépenses réelles et prévisionnelles.

Pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement et les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants :
Les données d'activité doivent être remplies sur les 2 périodes : réelle et prévisionnelle

Nombre d'heures de présence ⓘ	9 568,00
Heures réelles du 01/01/2022 au 30/06/2022	
Nombre d'heures de présence ⓘ	3 952,00
Heures prévisionnelles du 01/07/2022 au 31/12/2022	
Nombre d'heures de présence ⓘ	5 616,00

Nombre d'heures de présence ⓘ	81 478
Heures réelles du 01/01/2022 au 30/06/2022	
Nombre d'heures de présence ⓘ	45 365
Heures prévisionnelles du 01/07/2022 au 31/12/2022	
Nombre d'heures de présence ⓘ	36 113
Nombre d'heures facturées ⓘ	90 480
Heures réelles du 01/01/2022 au 30/06/2022	
Nombre d'heures facturées ⓘ	51 840
Heures prévisionnelles du 01/07/2022 au 31/12/2022	
Nombre d'heures facturées ⓘ	38 640

Les attendus

Points de vigilance :

Les comptes **70623** (Prestation de service reçue de la Caf) et **70626** (Montant Bonus Territoire Convention Territoriale Globale) doivent être revalorisés en fonction de la nouvelle déclaration.

Sans cofinancement de la commune, le Bonus Territoire ne pourra pas être versé.

En cas de cofinancement, **la subvention communale ou EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal) doit apparaître dans le compte 744.**


Bien détailler les comptes comme demandé dans les données financières

Pour les comptes de participations familiales déductibles de la Prestation de Service (compte 70641 pour les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants, **les participations familiales sont scindées entre le réel du 01/01 au 30/06 et le prévisionnel du 01/07 au 31/12 et doivent être remplies sur les 2 périodes**

Les données réelles doivent être extraites **du logiciel de gestion** et **les données prévisionnelles** doivent être estimées à partir **des nouveaux contrats qui prendront effet en septembre 2026** : Ne pas reporter les données du prévisionnel



SOMMAIRE DU WEBINAIRE


- 
- 1 – Les équipements **concernés** par une déclaration actualisée
 - 2 – Les **attendus** lors de la déclaration actualisée
 - 3 - Barèmes 2026**
 - 4 _ Présentation des **contrôles de cohérence**
 - 5 – Focus sur la **réglementation Action Sociale**
 - 6 – Focus **Mon Compte Partenaire** et suivi des paiements
 - 7- Nouveau parcours **Subvention de fonctionnement**
 - 8 _ Le **calendrier 2026** des relations avec la Caf & les **engagements réciproques** autour de la gestion de vos droits
 - 9 – Les interlocuteurs Caf / **Offre de RDV des Droits Partenaires**

Barèmes 2026

Le Conseil d'administration de la Caisse Nationale d'Allocation Familiale a validé lors de sa séance du 19/05 une revalorisation des barèmes 2026, comme suit :

	Prix plafonds	Taux de la PS	Prestation de service*		Nouveau Prix plafonds	Taux de la PS	Prestation de service*		Variation Prix Plafond
Accueil de loisirs, de jeunes ou de scoutisme									
Accueil extrascolaire	2,08 €/h	30,00%	0,62 €/h		2,12 €/h	30,00%	0,64 €/h		1,92%
Accueil périscolaire	1,97 €/h	30,00%	0,59 €/h		2,01 €/h	30,00%	0,60 €/h		2,03%
Accueil adolescents	3,08 €/h	30,00%	0,92 €/h		3,14 €/h	30,00%	0,94 €/h		1,95%
Complément inclusif Alsh	3,90 €/h	100,00%	3,90 €/h		3,90 €/h	100,00%	3,90 €/h		0,00%
		Prix plafonds par heure réalisée	Taux de la PS	Prestation de service par heure facturée		Nouveau Prix plafonds par heure réalisée			Variation Prix Plafond
Eaje fournissant les couches et les repas	taux de facturation inférieur ou égal à 107%	10,250 €	66,00%	Prix plafond retenu (1) x taux de la PS		10,315 €			0,63%
	taux de facturation supérieur à 107% et inférieur ou égal à 120%	23,812 - 12,674 x Taux de facturation	66,00%			23,812 - 12,752 x Taux de facturation			
	taux de facturation supérieur à 120%	8,603 €	66,00%			8,658 €			0,64%
Eaje ne fournissant pas les couches et les repas	taux de facturation inférieur ou égal à 107%	9,920 €	66,00%	Prix plafond retenu (1) x taux de la PS		9,982 €			0,62%
	taux de facturation supérieur à 107% et inférieur ou égal à 120%	23,812 - 12,674 x Taux de facturation	66,00%			23,812 - 12,752 x Taux de facturation			
	taux de facturation supérieur à 120%	8,273 €	66,00%			8,328 €			0,66%

SOMMAIRE DU WEBINAIRE

- 
- 1 – Les équipements **concernés** par une déclaration actualisée
 - 2 – Les **attendus** lors de la déclaration actualisée
 - 3 - Barèmes **2026**
 - 4 _ Présentation des **contrôles de cohérence**
 - 5 – Focus sur la réglementation **Action Sociale**
 - 6 – Focus **Mon Compte Partenaire** et suivi des paiements
 - 7- Nouveau parcours **Subvention de fonctionnement**
 - 8 _ Le **calendrier 2026** des relations avec la Caf & les **engagements réciproques** autour de la gestion de vos droits
 - 9 – Les interlocuteurs Caf / **Offre de RDV des Droits Partenaires**

CONTROLES DE COHERENCE

Liste des écarts qui doivent être justifiés par vos soins en fournissant des **données chiffrées** pour les variations de plus ou moins 10% et 5 000€ en valeur absolue

Pour les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants :

- les variations de charges
- les variations des heures facturées
- les variations des heures réalisées
- les participations familiales
- les variations du nombre de places soutenues

Pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement :

- les variations de charges
- les variations des heures

Ces écarts sont toujours comparés :

Pour les prévisionnels actualisés de juin : à la déclaration prévisionnelle de N **et** à la dernière déclaration validée de N-1 (soit réel ou prévisionnel actualisé de septembre ou prévisionnel actualisé de juin ou prévisionnel).

CONTROLES DE COHERENCE

Les différents motifs à l'origine des variations

Liste non exhaustive

- Augmentation/Diminution de l'activité et des données financières à cause de la crise sanitaire
- Augmentation/Diminution de la capacité d'accueil (autorisation de fonctionnement, Sdjes)
- Augmentation/Diminution de l'amplitude d'ouverture de la structure
- Hausse/Diminution du nombre d'enfants accueillis ayant un impact sur l'évolution des heures réalisées facturées
- Absentéisme des enfants en hausse/en baisse
- Augmentation/Diminution de l'amplitude des contrats d'accueil
- Fermeture temporaire ou définitive de l'équipement
- Erreur de comptabilisation de l'activité, des charges, des recettes
- Ouverture/Fermeture (temporaire ou définitive) en cours d'année N ou N-1
- Augmentation/Diminution du nombre de familles à revenu modeste ou revenu élevé accueillies
- Changement dans le mode de tarification des familles modifiant la nature des heures financées par la Caf
- Départ en retraite, arrêt de travail
- Recrutement/Départ du personnel
- Recrutement du service durant les vacances scolaires
- Accroissement/Diminution de la qualité de service
- Modification du règlement de fonctionnement
- Recours à des prestataires qualifiés



Exemples de commentaires détaillés

les variations de charges :

Nous indiquer toutes les évolutions structurelles, tous les recrutements, départs

Exemple : Variation des charges de 50 000 € par rapport à N-1

Commentaire partenaire :

Recrutement d'une EJE/ Animateur en juin pour un salaire de 20 000€ annuel.

Retour de la CAF :

Nous avons besoin d'un complément d'information afin de justifier une augmentation de charge de 50 000€, le recrutement d'un animateur est une justification partielle. Dans l'attente de votre retour.

Exemples de commentaires détaillés

- **Les variations des participations familiales :**

Dans le cas d'évolution des revenus des familles :

Nous indiquer le nombre d'enfants au-dessus ou en-dessous de la participation horaire moyenne (participations familiales/heures facturées) sur les deux pérennités concernées par la variation et sur le nombre d'enfants total

Nous indiquer le montant financier impacté

Exemple : Hausse des Participations familiales de 70 000 € à l'échelle de l'Etablissement d'accueil de jeunes enfants.

Commentaire partenaire :

Accueil de « 3 familles » à revenu plus important dont la participation familiale supplémentaire est évaluée à un total de 20 000 € par an.

Commentaire Caf :

Nous avons besoin d'un complément d'information afin de justifier une augmentation des participations familiales de 70 000 €, l'accueil de 3 familles est une justification partielle. Dans l'attente de votre retour.

- **Les variations du nombre de places soutenues:**


Nous indiquer si des berceaux sont réservés par une entreprise ou si des places ont été fermées sans modification de l'avis PMI

CONTROLES Hors Système

Contrôle à justifier : Ces seuils, bien que non opposables, permettent d'identifier une potentielle absence de fiabilité des déclarations de données de la part des gestionnaires concernés.

- le nombre d'enfants inscrits est inférieur à 10.
- le nombre d'heures réalisées par enfant inscrit par an en comparaison avec les seuils nationaux
- le ratio « heures facturées rapportées aux heures réalisées »
- le nombre total d'heures réalisées est égal au nombre d'heures réalisées par les enfants porteurs de handicap ou le nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH est égal au nombre d'enfants inscrits.
- le nombre d'heures réalisées par enfant porteur de handicap en comparaison avec les seuils nationaux
- le montant du complément inclusif handicap est supérieur à 0 alors que le nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH est égal à 0
- le nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH est supérieur à 0 alors que des heures réalisées AEEH sont égales à 0
- le nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH est égal à 0 alors que des heures réalisées AEEH sont supérieures à 0
- le nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH est supérieur au nombre total d'enfants inscrits

SOMMAIRE DU WEBINAIRE

- 
- 1 – Les équipements **concernés** par une déclaration actualisée
 - 2 – Les **attendus** lors de la déclaration actualisée
 - 3 - Barèmes **2026**
 - 4 _ Présentation des **contrôles de cohérence**
 - 5 – Focus sur la réglementation Action Sociale**
 - 6 – Focus **Mon Compte Partenaire** et suivi des paiements
 - 7- Nouveau parcours **Subvention de fonctionnement**
 - 8 _ Le **calendrier 2026** des relations avec la Caf & les **engagements réciproques** autour de la gestion de vos droits
 - 9 – Les interlocuteurs Caf / **Offre de RDV des Droits Partenaires**

NOUVELLES CONVENTIONS

Dans le cadre de la mise en conformité avec la réglementation article L 263-2 du code de la sécurité sociale, les conventions renouvelées à compter du 1^{er} septembre 2025 intègrent le régime de sanctions.

Rappel des obligations prévues dans les Conventions d'Objectifs et de Financement :

- Affichage de la charte de la laïcité
- Affichage et communication de l'aide apportée par la Caf
- Inscription au site monenfant.fr
- Transmission des pièces relatives à toute évolution d'activité de l'équipement et/ou du gestionnaire (changement du règlement intérieur, du règlement de fonctionnement de l'équipement ou du service, du projet d'établissement ou fourniture des données financières et d'activité) ;
- Respect de la réglementation au regard du public (application du barème des participations familiales, ouverture à tous ...)
- Respect des obligations légales et réglementaires (URSSAF, Bilan comptable..)
- Fourniture et communication des pièces administratives, comptables et financières en cas de demande de la CAF
- Interdiction de modification volontaire des données ou des pièces justificatives



CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Lorsque vous déclarez sous Mon Compte Partenaires, vous pouvez notifier **les contributions volontaires** en compte 86

Vous devez nous transmettre la **Convention de mise à disposition** et la **délibération du Conseil Municipal**

A compter du droit 2026 et dans la cadre de la mise en conformité avec la réglementation des **modifications sont apportées** :

- **La prise en compte des comptes 86 sera différenciée en fonction de la nature du gestionnaire** : pas de comptabilisation pour les Collectivités territoriales, les Etablissement Publics, et les Entreprises
- **Le compte 86 AUT sera retiré de la formule du prix de revient pour les associations et les mutuelles**

Nomenclature comptable du compte 86 :

86	Contributions volontaires ⓘ
• 860	Secours en nature (alimentaire, vestimentaire)
• 861	Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériels, fluides : gaz, électricité, etc.) ⓘ
• 86AUT	Prestations en nature



ALSH – TAP et MERIDIENNE

Pause Méridienne :

Pour les jours où l'école a lieu le matin et après-midi, la pause méridienne (entre deux temps de classe) associée à un accueil périscolaire du matin et/ou du soir peut bénéficier de la Ps Alsh si elle a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Sdjes, si elle s'inscrit dans le cadre d'un projet global d'accueil de loisirs et si elle participe effectivement au temps éducatif. La Ps prend en compte le temps des animations éducatives organisées autour du repas.

la pause méridienne doit avoir une tarification modulée en fonction des ressources afin de garantir l'accessibilité à l'ensemble des familles

- si la tarification est globale, pour le temps d'animation éducatif et le repas, alors doit être modulée ;
- si la tarification est distincte entre le repas et le temps d'animation éducatif du midi, le tarif de ce dernier doit être modulé.

Dès lors que la prestation de service est versée au titre de la pause méridienne, elle pourra être étendue au temps du repas même si celui-ci est gratuit pour les familles.

La modulation du tarif repas n'est donc pas obligatoire pour bénéficier de l'aide financière de la CAF

ASRE :

Pour pouvoir bénéficier de la prestation de service « ALSH périscolaire », les heures précédemment financées au titre de l'ASRE doivent répondre aux obligations fixées par la réglementation des accueils collectifs de mineurs ainsi qu'aux critères cumulatifs d'éligibilité à la prestation de service, à l'exception de la tarification modulée en fonction des ressources des familles. A titre exceptionnel, une absence de facturation aux familles notamment les plus modestes pour les heures qui relevaient auparavant de l'ASRE. La gratuité doit faire l'objet d'une demande de dérogation du gestionnaire auprès de la CAF.



RENOUVELLEMENT CONVENTION 01/01/2027


La campagne de **renouvellement des Prestation de Service** ouvrira sur Démarche simplifiée pour les équipements dont la convention prend fin au 31/12/2026, à la rentrée 2026

Dans le cadre des renouvellements de CTG, afin de garantir la continuité de vos droits, la CAF 83 vous communique une convention sans Bonus CTG pour signature permettant de déclencher votre premier acompte rapidement.

Les bonus CTG, recalculés sur la base d'un nouveau lissage territorial, seront intégrés par le biais d'un avenant pour les équipements concernés dès le 1er trimestre 2027.



SOMMAIRE DU WEBINAIRE

- 
- 1 – Les équipements **concernés** par une déclaration actualisée
 - 2 – Les **attendus** lors de la déclaration actualisée
 - 3 - Barèmes **2026**
 - 4 _ Présentation des **contrôles de cohérence**
 - 5 – Focus sur la **réglementation Action Sociale**
 - 6 – Focus **Mon Compte Partenaire et suivi des paiements**
 - 7- Nouveau parcours **Subvention de fonctionnement**
 - 8 _ Le **calendrier 2026** des relations avec la Caf & les **engagements réciproques** autour de la gestion de vos droits
 - 9 – Les interlocuteurs Caf / **Offre de RDV des Droits Partenaires**

CONVENTION MCP en mode délégation

Création d'un compte conventionné en mode délégué :

- L'Administrateur partenaire est créé par la Caf
 - L'administrateur partenaire crée les utilisateurs
 - L'administrateur doit attribuer les groupes (Afas habilité et Afas déclaré)
 - Les personnes habilitées doivent affecter les rôles
 - **En cas de changement d'utilisateur (Fournisseur de données d'activité, de données financières ou approbateur de déclaration), l'administrateur doit effectuer les modifications nécessaires**
 - En cas de changement d'administrateur, il faut se rapprocher du référent MCP de la Caf du Var (contactmoncomptepartenaire@caf83.caf.fr)
-
- Lorsqu'un compte est créé :
 - L'utilisateur reçoit par mail son identifiant
 - Et un mot de passe provisoire (valable 24 h) qui devra être personnalisé lors de la première connexion

 - L'Administrateur partenaire est créé par la Caf
 - L'administrateur
 - Lorsqu'un compte est créé : L'utilisateur reçoit par mail son identifiant et un mot de passe provisoire (valable 24 h) qui devra être personnalisé lors de la première connexion



CONVENTION MCP en mode délégation

CRÉER UN UTILISATEUR PARTENAIRE

Convention sélectionnée : Communauté de Communes Provence Verdon (état : Validée)

Organisme partenaire : Communauté de Communes Provence Verdon

Nom : *

Date d'ouverture :

23/11/2023

Prénom : *

Date de clôture :

Adresse mail : *

Confirmer adresse mail : *

Téléphone :

Confirmer le téléphone :

Sédentaire (possède un poste fixe)

Itinérant (poste de travail variable)


Groupe d'habilitation :

AFAS-DECLARER

AFAS-HABILITER



CONVENTION MCP en mode délégation

 MENU | **caf.fr** | MON COMPTE PAR ADMINISTRATI

BIENVENUE

MON PROFIL

GESTION DES HABILITATIONS ▾

SUPERVISION DGFIP

RÈGLES D'USAGE

AIDE FINANCIÈRE D'ACTION SOCIALE ▲

Administration des profils

Administration des profils

Partenaire Utilisateur Rôle

Activité Type d'activité Nature d'activité

Etat de l'habilitation *

Actif Historique Inactif Non attribué

Lieux d'implantation

Oui Non

Rechercher

Tous les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires pour la recherche d'habilitations.

Affecter un rôle à un utilisateur habilité

HABILITER UN UTILISATEUR

Vous pouvez habiliter un utilisateur pour un rôle :

- sur une ou plusieurs activités
- sur un ou plusieurs lieux d'implantation

1. SÉLECTIONNER L'UTILISATEUR

Pour le partenaire ... * Pour l'utilisateur ... *

BABY LOGIS LA SEYNE - 392469672

2. SÉLECTIONNER LE RÔLE

Au rôle de ... * A partir du ... *

13/12/2023

3. SÉLECTIONNER LA PORTÉE

Activité Type d'activité Nature d'activité

Je souhaite créer des habilitations sur ...

des activités des lieux d'implantation

Afficher les activités

Enregistrer Enregistrer et quitter

En cas de multi lieux d'implantation : l'habilitation pour le FDA se fait par activité **et** par lieux d'implantation



PORTAIL AIDE FINANCIERE en ACTION SOCIALE

Le service Afas de Mon Compte partenaire évolue pour faciliter **le suivi des paiements** auprès des partenaires.

Les partenaires gestionnaires de structures peuvent désormais accéder aux notifications de paiements, d'indus ainsi qu'aux notifications de subventions dans le service Afas de Mon Compte Partenaires.

1. Le suivi des paiements :

Il est accessible à partir de l'écran d'accueil d'Afas et de l'onglet « Mes paiements ».



2. Le suivi des indus :

Il est accessible à partir de l'écran d'accueil d'Afas et de l'onglet « Mes indus ».



3. Le suivi des notifications de subvention :

Les notifications de subvention sont mises à disposition à partir de l'écran d'accueil d'Afas et de l'onglet « Mes déclarations », pour les FDA/FDF et approubateur, les notifications de subvention sont mises à disposition.




L'approubateur est seul à avoir accès à l'onglet « Mes paiements » et « Mes indus » et à la liste des paiements effectués par la Caf. Il accède à l'ensemble des équipements pour lesquels il est habilité au niveau de la Caf. L'approubateur peut également avoir accès aux notifications de paiement et réaliser un export aux formats Csv et Pdf du suivi des paiements (après avoir effectué une recherche).

PORTAIL AIDE FINANCIERE en ACTION SOCIALE

*Etre informé par mail de la mise à disposition d'une nouvelle notification de paiement en activant la fonctionnalité : Activer les alertes
Cette manipulation est à faire pour chaque personne habilitée et pour chaque notification (paiement et indu)*

The screenshot shows the 'MES PAIEMENTS' (My Payments) section of a web portal. At the top, there are two tabs: 'MES PAIEMENTS' and 'MES INDUS'. To the right, there are two green buttons: 'Exporter en CSV' and 'Exporter en PDF'. Below these is a checkbox labeled 'Activer les alertes' with a question mark icon, which is checked. A red arrow points to this checkbox with the text 'Coche permettant d'activer la fonctionnalité'. The main form area contains several input fields: 'Destinataire de paiement', 'Montant versé', 'Date de traitement du' (with a date picker set to 20/03/2025), 'Au' (with a date picker set to 20/03/2026), 'Activité', 'Type d'activité', 'Nature d'activité', and 'Type ordonnancement'. At the bottom, there are buttons for 'Réinitialiser' and 'Re'. A tooltip is visible on the right side, containing the text: 'L'activation de cette alerte vous permet de recevoir un e-mail à chaque nouvelle notification mise à disposition.' The tooltip also has a question mark icon and a close button (X).

SOMMAIRE DU WEBINAIRE

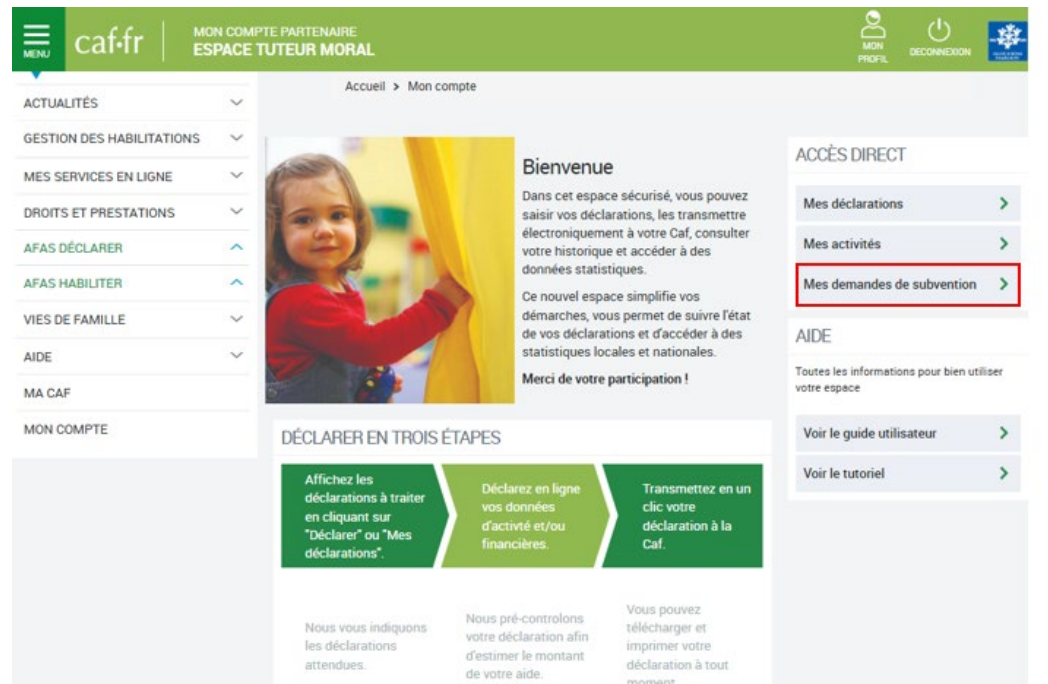
- 
- 1 – Les équipements **concernés** par une déclaration actualisée
 - 2 – Les **attendus** lors de la déclaration actualisée
 - 3 - Barèmes **2026**
 - 4 _ Présentation des **contrôles de cohérence**
 - 5 – Focus sur la **réglementation Action Sociale**
 - 6 – Focus **Mon Compte Partenaire** et suivi des paiements
 - 7- Nouveau parcours **Subvention de fonctionnement**
 - 8 _ Le **calendrier 2026** des relations avec la Caf & les **engagements réciproques** autour de la gestion de vos droits
 - 9 – Les interlocuteurs Caf / **Offre de RDV des Droits Partenaires**

Nouveau Parcours Subvention de Fonctionnement

Le délai de dépôt des subventions de fonctionnement 2027 va se faire via MCP service Afas

Etapes préalables

- Etre habilité à MCP et AFAS
- Attribuer des rôles des contributeurs et déposants : seul un déposant peut compléter une demande et la transmettre à la Caf



caf.fr MON COMPTE PARTENAIRE ESPACE TUTEUR MORAL

Accueil > Mon compte

ACTUALITÉS
GESTION DES HABILITATIONS
MES SERVICES EN LIGNE
DROITS ET PRESTATIONS
AFAS DÉCLARER
AFAS HABILITER
VIES DE FAMILLE
AIDE
MA CAF
MON COMPTE

Bienvenue

Dans cet espace sécurisé, vous pouvez saisir vos déclarations, les transmettre électroniquement à votre Caf, consulter votre historique et accéder à des données statistiques.

Ce nouvel espace simplifie vos démarches, vous permet de suivre l'état de vos déclarations et d'accéder à des statistiques locales et nationales.

Merci de votre participation !

DÉCLARER EN TROIS ÉTAPES

- Affichez les déclarations à traiter en cliquant sur "Déclarer" ou "Mes déclarations".
- Déclarez en ligne vos données d'activité et/ou financières.
- Transmettez en un clic votre déclaration à la Caf.

Nous vous indiquons les déclarations attendues.

Nous pré-controlons votre déclaration afin d'estimer le montant de votre aide.

Vous pouvez télécharger et imprimer votre déclaration à tout moment.

ACCÈS DIRECT

- Mes déclarations >
- Mes activités >
- Mes demandes de subvention >**

AIDE

Toutes les informations pour bien utiliser votre espace

- Voir le guide utilisateur >
- Voir le tutoriel >

Nouveau Parcours Subvention de Fonctionnement

Compléter une demande de subvention dans Afas

Après sélection de la Caf et du formulaire (Parentalité ou Autre thématique), le formulaire choisi s'ouvre.

Il est découpé en 4 onglets :

- Gestionnaire & Activité
- Descriptif du projet
- Budget
- Signature et transmission

1 Gestionnaire & <u>Activité</u>	2 Descriptif du projet	3 Budget	4 Signature & Transmission	DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
---	----------------------------------	--------------------	---	--

GESTIONNAIRE & ACTIVITÉ

Organisme demandeur

Numéro SIREN de l'organisme demandeur Nom de l'organisme demandeur

Nature juridique

Code INSEE Commune

Représentant légal

Nom du représentant légal * Prénom du représentant légal *

Fonction du représentant légal *

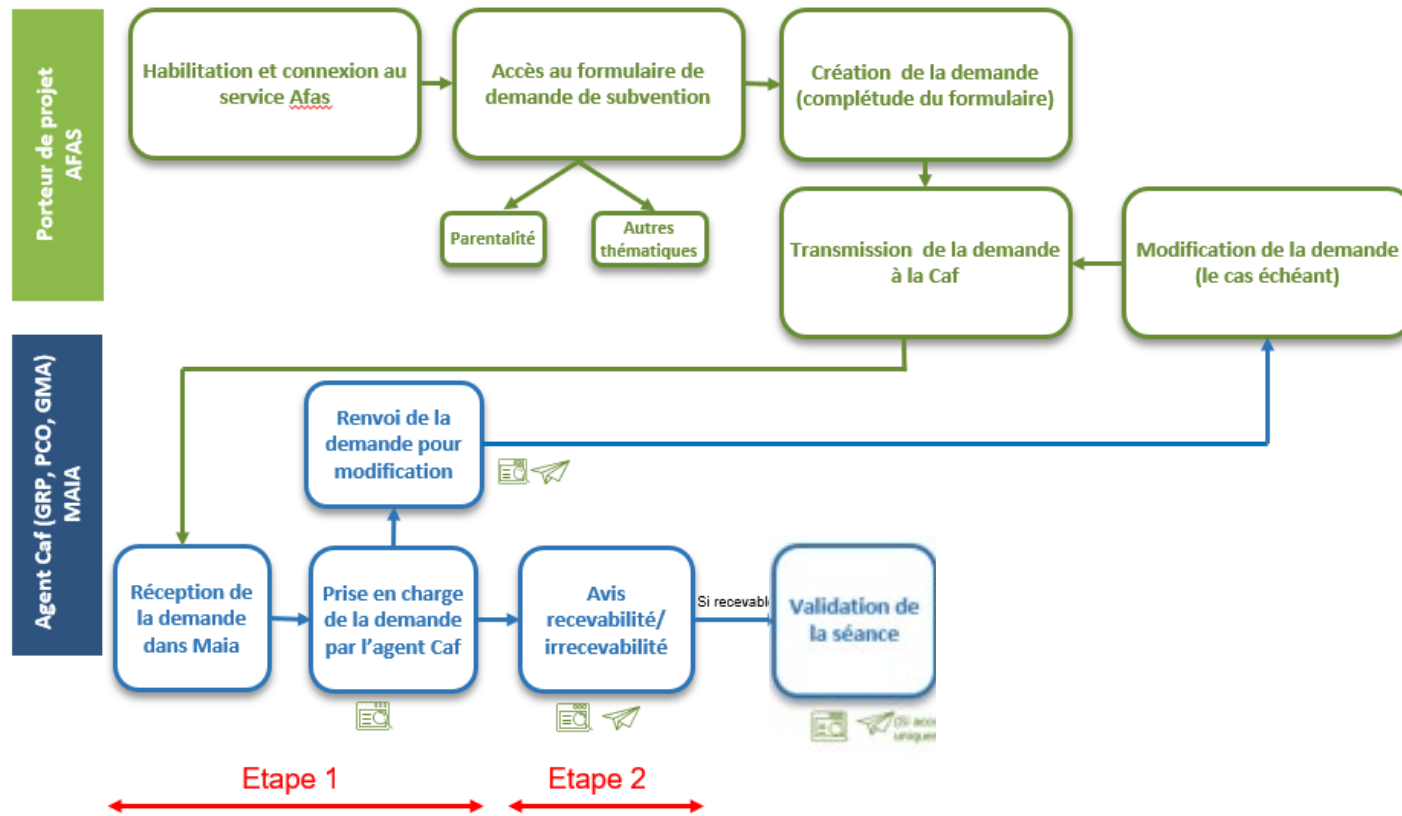
Adresse mail du représentant légal *

Référent projet

Nom du référent du projet * Prénom du référent du projet *

Nouveau Parcours Subvention de Fonctionnement

Vue d'ensemble du parcours d'une demande de subvention de fonctionnement dans Afas et Maia




AIDES AUX PARTENAIREs D'ACTION SOCIALE

Mise à jour du statut de la demande dans Afas

Envoi d'un mail au partenaire

SOMMAIRE DU WEBINAIRE

- 
- 1 – Les équipements **concernés** par une déclaration actualisée
 - 2 – Les **attendus** lors de la déclaration actualisée
 - 3 - Barèmes **2026**
 - 4 _ Présentation des **contrôles de cohérence**
 - 5 – Focus sur la **réglementation Action Sociale**
 - 6 – Focus **Mon Compte Partenaire** et suivi des paiements
 - 7- Nouveau parcours **Subvention de fonctionnement**
 - 8 _ Le **calendrier 2026** des relations avec la Caf & les **engagements réciproques** autour de la gestion de vos droits
 - 9 – Les interlocuteurs Caf / **Offre de RDV des Droits Partenaires**

Les rendez-vous incontournables avec la Caf du Var

JUILLET

PS : DÉCLARATIONS D'ACTIVITÉ	
Avant le 06/07	Partenaires : déclaration des données prévisionnelles actualisées d'activité PSO/PSU de juin 2026 (ALSH, AAD, EAJE, MF) →réel : janvier à juin →prévisionnel : juillet à décembre
PAIEMENTS DES ACOMPTES	
A partir du 15/07	CAF : versement du 2ème acompte pour les PSU/PSO sous réserve de la validation de la déclaration du prévisionnel
ENQUÊTES	
Le 31/07	Partenaires : clôture de la campagne de collecte annuelle des données EAJE : Filoué

SEPTEMBRE

ENQUÊTES	
Début septembre	CAF : lancement de l'enquête sur la campagne de subventions multi-thématiques
WEBINAIRES	
Mi septembre	CAF : webinaire d'accompagnement aux déclarations d'activité prévisionnelles actualisées de septembre 2026
PS : DÉCLARATIONS D'ACTIVITÉ	
A partir du 1/09	CAF : appel des données financières et d'activité prévisionnelles 2026 pour les Clas
A partir du 30/09	CAF : appel des données financières et d'activité actualisées PSO/PSU de septembre 2026 (ALSH, AAD, EAJE, RPE, MF, Chargé de coopération) →réel : janvier à septembre →prévisionnel : octobre à décembre
PAIEMENTS DES ACOMPTES	
A partir du 15/09	CAF : versement du 1er acompte pour la PS (Clas) sous réserve de validation de la déclaration du prévisionnel
CAMPAGNE SUBVENTIONS INVESTISSEMENT PE 2026	
Avant le 30/09	Partenaires : retour des dossiers de demande de subvention investissement Petite Enfance (PIAJE et FME)
APPELS A PROJETS & CANDIDATURES	
Le 30/09	Partenaires : échéance retour des dossiers Projet éducatif de territoire et Plan mercredi
AGRÈMENTS	
Avant le 30/09	PARTENAIRES : dépôts des demandes d'agrèments (RPE, LAEP, CS, EVS, FJT)

OCTOBRE

PS : DÉCLARATIONS D'ACTIVITÉ	
Avant le 05/10	Partenaires : déclaration des données prévisionnelles actualisées d'activité PSO/PSU de septembre 2026 (ALSH, AAD, EAJE, RPE, MF, Chargé de coopération) →réel : janvier à septembre →prévisionnel : octobre à décembre
ÉVÈNEMENTS PARTENAIRES & FAMILLES	
Du 10/10 au 25/10	Partenaires : Quinzaine des Familles 2026
AGRÈMENTS	
Avant le 30/10	PARTENAIRES : dépôt dossier PS Jeunes

NOVEMBRE

CAMPAGNES SUBVENTIONS MULTI-THEMATIQUES	
Début novembre	CAF : publication du dossier technique et du calendrier de la campagne 2027 + visio
CAMPAGNE SUBVENTIONS 2027	
Début novembre	CAF : ouverture de la campagne de subvention Petite Enfance (Piaje et Fme)
WEBINAIRES	
Mi novembre	CAF : webinaire d'accompagnement aux déclarations d'activité prévisionnelles, aux échéances 2027
PS : DÉCLARATIONS D'ACTIVITÉ	
Le 30/11	CAF : appel des données financières et d'activité actualisées PSU de novembre pour certains Eaje →réel : janvier à novembre →prévisionnel : décembre

DÉCEMBRE

PS : DÉCLARATIONS D'ACTIVITÉ	
Avant le 5/12	Partenaires : déclaration des données prévisionnelles actualisées d'activité PSU de novembre pour certains Eaje
A partir du 7/12	CAF : appel des données financières et d'activité prévisionnelles 2027
CONVENTION	
Dis validation des dossiers de renouvellement	CAF : renouvellement des conventions 2027 sans valorisation du bonus CTG

DÉBUT 2027

JANVIER 2027

SUPPORTS 2027	
Début janvier	CAF : publication du guide des aides aux partenaires 2027
Début janvier	CAF : publication du calendrier des relations avec la Caf 2027
RENOUVELLEMENT CONVENTION	
Janvier	CAF : envoi des renouvellements des conventions Sous réserve de changement
PAIEMENTS DES ACOMPTES	
A partir du 6/01	CAF : versement du 1er acompte PSU/PSO sous réserve de validation de la déclaration du prévisionnel
A partir du 15/01	CAF : versement du 2ème acompte pour la PS (Clas)
PS : DÉCLARATIONS D'ACTIVITÉ	
A partir du 15/01	CAF : appel des données financières et d'activité réelles 2026

Ces échéances sont essentielles car elles s'intègrent dans un processus de gestion et de supervision qui permettent de valider et sécuriser les paiements en amont de tout versement.

Pour tout projet relevant des crèches AVIP/AVIS, d'actions CLAS et de projets d'investissement hors Petite Enfance, veuillez vous rapprocher de [votre conseiller de territoire](#).

IMPORTANT :

Le gestionnaire s'engage, pour toute la durée de la convention, à produire, dans les délais impartis, les pièces justificatives qui sont détaillées au titre des conditions générales et au titre des conditions particulières.

Il s'engage également à informer la Caf de tout changement apporté dans les statuts, le règlement intérieur ou de fonctionnement de l'équipement ou service, l'activité de l'équipement ou service (installation, organisation, fonctionnement, gestion), les règles aux conditions de travail et de rémunération du personnel, les prévisions budgétaires en cours d'année (augmentation ou diminution des recettes et dépenses), etc...

	information & Conseil		Gestion du droit		Accompagnement	
	NOUS	VOUS	NOUS	VOUS	NOUS	VOUS
Service de base et de qualité	<p>Un point d'entrée unique pour formuler vos demandes auprès de la Caf</p> <p>Un accusé de réception systématique à votre demande sous 48h maximum</p>	<p>Une sollicitation systématique de votre conseiller en développement Caf ou du gestionnaire en charge de votre dossier pour toute question relative à la gestion de vos droits</p>	<p>Un respect des délais de paiement des prestations de service et subventions</p>	<p>Une transmission de dossiers complets avec les PJ demandées pour bénéficier d'un traitement plus rapide et en une fois</p>	<p>Une information systématique et sans délais de toute évolution impactant vos activités (réglementation, conventionnement, etc.)</p>	<p>Une association de votre interlocuteur Caf habituel le plus en amont possible de vos projets</p>
	<p>Une réponse systématique à vos demandes et une information sur l'état d'avancement de votre dossier</p>	<p>Une transmission de vos éléments dans les délais attendus, et une alerte à la Caf en cas de retard ou de difficultés</p>	<p>Un traitement de vos subventions de fonctionnement avant le 30/09 de l'année et de vos prestations de services dans les échéances réglementaires</p>	<p>Un respect des délais de dépôts de dossiers de demandes de subventions, de réponse aux appels à projets lancés par la Caf et de transmission de vos données d'activités</p>	<p>Des temps réguliers d'information collective pour vous faciliter l'accès à l'information et partager avec vous nos nouveautés et orientations (Webinaires)</p>	<p>Une participation, représentation de votre structure, à ces temps d'information collective</p>
Service co-produit	<p>Une valorisation et un relais de vos offres de service sur les territoires par nos supports et canaux de communication</p>	<p>Une communication régulière de vos actualités.</p> <p>Un strict respect du Contrat Engagement républicain, de la Charte de la Laïcité et des engagements en matière de communication (affichage, inauguration, logo...)</p> <p>Une prise de connaissance et une application du Règlement Intérieur d'Action Sociale pour les actions financées par la Caf</p>	<p>Des services en ligne (portails) qui vous permettent de faire les déclarations nécessaires au calcul de vos droits (offre Bailleurs, AFAS, Elan)</p>	<p>Un usage des portails en ligne et un respect des échéances pour envoyer vos déclarations</p>	<p>Un challenge ouvert afin de co-produire des offres de service innovantes sur les territoires</p>	<p>Une publication de vos idées sur notre plateforme collaborative</p>
	<p>Une facilitation de l'utilisation de nos services en ligne (tutoriels, webinaires, etc.)</p> <p>Un accompagnement personnalisé et un RDV dédié pour tout nouveau partenaire</p>	<p>Une utilisation privilégiée de nos services en ligne et une sollicitation en cas de difficulté dans leur utilisation</p>	<p>Un traitement de vos réclamations de façon personnalisée dans un délai de 15 jours maximum</p> <p>Un baromètre annuel de mesure de votre satisfaction dont les résultats sont systématiquement partagés</p>	<p>Une transmission de vos réclamations sur la base de motifs détaillés et avec les éventuelles pièces</p> <p>Des suggestions d'amélioration via les canaux dédiés à cet effet ou votre interlocuteur habituel</p>	<p>La possibilité de RDV personnalisés des droits pour les gestionnaires d'équipement(s)</p>	<p>Une sollicitation de RDV personnalisé le plus en amont possible pour prévenir les difficultés et ne pas bloquer vos droits</p>

SOMMAIRE DU WEBINAIRE

- 1 – Les équipements **concernés** par une déclaration actualisée
- 2 – Les **attendus** lors de la déclaration actualisée
- 3 - Barèmes **2026**
- 4 _ Présentation des **contrôles de cohérence**
- 5 – Focus sur la **réglementation Action Sociale**
- 6 – Focus **Mon Compte Partenaire** et suivi des paiements
- 7- Nouveau parcours **Subvention de fonctionnement**
- 8 _ Le **calendrier 2026** des relations avec la Caf & les **engagements réciproques** autour de la gestion de vos droits
- 9 – Les interlocuteurs Caf / **Offre de RDV des Droits Partenaires**



L'accompagnement dans la gestion de vos droits

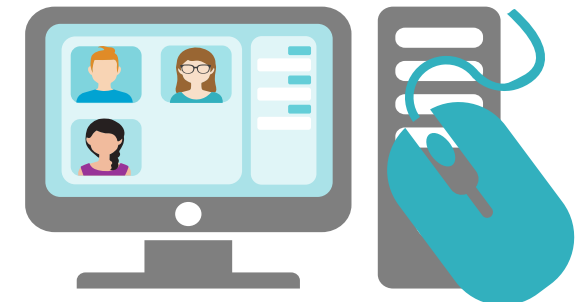
Vous êtes **nouveau gestionnaire d'un équipement** ou **nouveau porteur de projet**, le Service AFAS et ses 6 gestionnaires conseil en Action Sociale vous accompagnent dans l'accès à vos droits via un RDV des droits personnalisé en lien avec votre conseillère de territoire :

- Habilitations à mon compte partenaire,
- ouverture du droit et conventionnement à une Prestation de Service,
- déclarations de données dans le Portail Partenaires,
- suivi de vos paiements,
- complétude des dossiers de demande de subventions...

Vous rencontrez des difficultés pour déclarer vos données, le service est à votre écoute pour vous proposer aussi un Rdv personnalisé et adapté à vos attentes :

- déclaration de changement de situation,
- accompagnement des nouveaux fournisseurs de données,
- aide à la déclaration et accompagnement dans le traitement des contrôles de cohérence.

Pour le joindre, une seule adresse mail : afas@caf83.caf.fr



Vos interlocuteurs à la Caf du Var

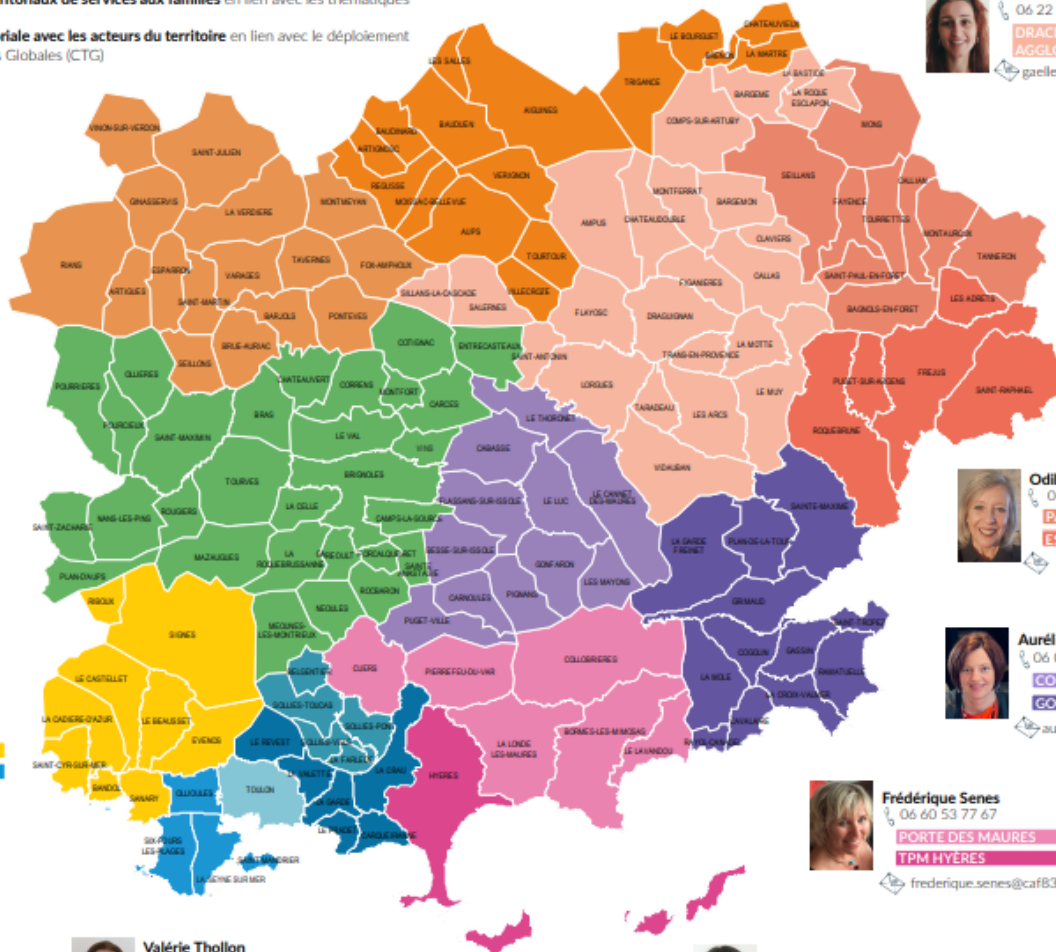
Vos conseillères territoriales

Accompagner les projets territoriaux de services aux familles en lien avec les thématiques d'intervention de la Caf
Animer la dynamique territoriale avec les acteurs du territoire en lien avec le déploiement des Conventions Territoriales Globales (CTG)

Céline Rasamison
 06 14 11 22 05
LACS ET GORGES DU VERDON
PROVENCE VERDON
VINON SUR VERDON
 celine.rasamison@caf83.caf.fr

Ines Capellari
 06 19 04 92 12
PROVENCE VERTE
SAINT ZACHARIE
 ines.capellari@caf83.caf.fr

Laure Merlenghi
 06 09 41 90 57
SUD SAINTE BAUME
TPM OUEST
 laure.merlenghi@caf83.caf.fr



Valérie Thollon
 06 14 81 55 92
TOULON
 valerie.thollon@caf83.caf.fr

Zoé Flohic
 06 60 53 77 41
TPM EST
VALLÉE DU GAPEAU
 zoe.flohic@caf83.caf.fr

Gaëlle Myslicki
 06 22 79 32 98
DRACÉNIÉ PROVENCE VERDON
AGGLOMÉRATION
 gaelle.myslicki@caf83.caf.fr

Odile Mauguier
 06 18 88 77 71
PAYS DE FAYENCE
ESTEREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION
 odile.mauguier@caf83.caf.fr

Aurélie Allais
 06 09 41 11 49
COEUR DU VAR
GOLFE DE SAINT TROPEZ
 aurelie.allais@caf83.caf.fr

Frédérique Senes
 06 60 53 77 67
PORTE DES MAURES
TPM HYÈRES
 frederique.senes@caf83.caf.fr

Vos conseillers thématiques

Accompagner les porteurs de projets départementaux sur leur thématique de référence
Préfigurer et évaluer des offres de services innovantes
Coordonner les interventions départementales et territoriales sur leur thématique de référence

Murielle Dallest
 Parentalité
 06 11 01 58 23 / 04 94 09 74 23
 parentalite@caf83.caf.fr
 murielle.dallest@caf83.caf.fr

Camille Laout
 Parentalité
 04 94 09 74 21 / 06 18 37 00 33
 parentalite@caf83.caf.fr
 camille.laout@caf83.caf.fr

Mélanie Philippon
 Petite Enfance Accueil Individuel
 06 27 62 64 83 / 04 83 42 00 76
 petiteenfance@caf83.caf.fr
 melanie.philippon@caf83.caf.fr

Sandrine Roustan
 Petite Enfance Accueil Collectif
 04 83 42 00 79
 petiteenfance@caf83.caf.fr
 sandrine.roustan@caf83.caf.fr

Marjorie Ensel
 Petite Enfance & Insertion Socio-professionnelle
 06 11 55 02 80 / 04 83 42 00 70
 petiteenfance@caf83.caf.fr
 marjorie.ensel@caf83.caf.fr

Sandra Casabona
 Enfance Jeunesse
 06 22 52 62 45 / 04 94 09 74 10
 enfancejeunesse@caf83.caf.fr
 sandra.casabona@caf83.caf.fr

Sylvie Zigliara
 Enfance Jeunesse
 04 94 09 76 60
 enfancejeunesse@caf83.caf.fr
 sylvie.zigliara@caf83.caf.fr

Camille Vergé
 Inclusion Handicap
 06 60 53 77 59 / 04 83 42 00 77
 inclusionhandicap-caf83@caf83.caf.fr
 camille.verge@caf83.caf.fr

Yassine Amoch
 Logement
 06 25 49 21 89 / 04 94 09 77 20
 yassine.amoch@caf83.caf.fr

Vos gestionnaires AFAS

Vous êtes gestionnaire d'un équipement ou porteur de projet, le Service AFAS et ses 6 gestionnaires conseil en Action Sociale vous accompagnent dans la gestion de vos droits : ouverture du droit à une Prestation de Service, déclarations de données dans le Portail Partenaires, suivi de vos paiements, complétude des dossiers de demande de subventions...

Vous rencontrez des difficultés pour déclarer vos données, le service est à votre écoute pour convenir d'un rendez-vous des droits personnalisés et adaptés à vos attentes : nouveau porteur de projet, déclaration de changement, déclaration sur Mon Compte Partenaires, difficultés.

Pour le joindre, une seule adresse mail : afas@caf83.caf.fr



**Avez-vous
des
questions ?**





Merci de votre participation

Retrouvez très prochainement sur les pages du Caf.fr :

- L'enregistrement du webinaire
- Le diaporama qui vous a été présenté